

**RETURN RESPONSES TO:
RETOURNER LES
RÉPONSES À :**

Solinda Phan
Specialiste d'approvisionnement |
Supply Specialist
Services partagés Canada | Shared
Services Canada

Email Address | Courriel:
ConsultationSPC.SSCConsultation@
ssc-spc.gc.ca

**AMENDMENT TO INVITATION TO
QUALIFY
MODIFICATION DE L'INVITATION
À SE QUALIFIER**

The referenced document is hereby
revised; unless otherwise indicated, all
other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a Security
Requirement
Ce document contient des exigences
sécuritaires

**Issuing Office – Bureau de
distribution**

SSC | SPC
Procurement and Vendors Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs
Transformation Initiatives | Initiatives de transformation
180 Kent St, 13th floor
Ottawa, ON
K1G 4A8

Title - Sujet Data Centre Server and Storage Infrastructure Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données	
Solicitation No. – N° de l'invitation 10040747/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. – N° référence du client : 14-20384-0	Date 22 octobre 2014
Solicitation Closes – L'invitation prend fin on – le 12 novembre 2014 at – à 23 :59	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Solinda Phan	Buyer Id – Id de l'acheteur CAC
Telephone No. – N° de téléphone : 613-302-6895	
Email - Courriel ConsultationSPC.SSCConsultation@ssc-spc.gc.ca	
Delivery required - Livraison exigée See Herein / Voir aux présentes	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein / Voir aux présentes	

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

Publier les réponses du Canada aux questions des répondants et à modifier l'invitation à se qualifier.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre.

Question 9 :

Référence : 3.1.4, Présentation d'une seule réponse par un groupe répondant - Comme Cisco et EMC (y compris VMware) sont toutes des filiales de VCE, veuillez confirmer s'il faut comprendre de cette clause que SPC n'acceptera qu'une seule soumission de tout ce groupe répondant pour chaque catégorie - à savoir une soumission collective (pour les catégories 2 et 3 seulement) ou une soumission distincte déposée par l'une ou l'autre de ces filiales - et qu'aucune de ces filiales ne pourra faire partie, à titre de membre principal, d'un autre groupe répondant qui soumissionne la même catégorie.

Réponse 9 :

Le Canada n'autorisera qu'une seule réponse par groupe répondant, tel qu'il est défini dans l'invitation à se qualifier (IQ). Veuillez vous reporter à la section 3.1.4 et à l'annexe C – Définition des termes. Reportez-vous à la modification 008.

Question 10 :

Catégorie 3 : Plateforme de contrôle de l'info-nuage, Exigence obligatoire en matière d'expérience O-04. Selon notre point de vue, cette exigence porte essentiellement sur la prestation d'un soutien axé sur le matériel. Or, la condition selon laquelle un répondant doit avoir acquis son expérience relative à la prestation de ce soutien dans, à tout le moins, 4 des 6 principales régions géographiques du Canada ne servira qu'à éliminer les solutions technologiques de pointe en matière de plateforme de contrôle de l'info-nuage que des grandes sociétés et des clients du secteur public de partout dans le monde ont adoptées, forts des bons résultats obtenus. Par conséquent, nous recommandons au Canada de supprimer l'exigence obligatoire en matière d'expérience O-04 de la catégorie 3, Plateforme de contrôle de l'info-nuage, de l'invitation à se qualifier.

Réponse 10 :

Reportez-vous à la modification 009.

Question 12 :

L'article 3.2, Section I : Réponse de qualification, stipule ce qui suit :

« Les répondants ne sont pas tenus d'inclure des données de référence de clients lorsqu'ils décrivent leur expérience en matière de projet. Des descriptions détaillées de leur expérience de projet sont suffisantes. L'expérience des répondants sera évaluée selon un principe simple de réussite ou d'échec (p. ex., conforme ou non conforme). Les répondants qui ne satisfont pas à un critère d'évaluation technique précisé à la pièce jointe 4.1 seront disqualifiés. »

Or, les pièces jointes 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 exigent toutes que les noms des clients soient cités. Les soumissionnaires ne peuvent pas identifier leurs clients dans leurs propositions sans obtenir leur consentement au préalable, ni sans examiner en détail avec eux les renseignements sur les projets qui seront donnés. Comme il y a de nombreux projets à citer en référence, il sera fort difficile de satisfaire à toutes les exigences d'ici la date de clôture du 28 octobre.

Suivant le principe selon lequel des descriptions de projet génériques sont adéquates, SPC consent-il à ne plus exiger les noms des clients dans ces formulaires et à remplacer le tout par « client du secteur industriel / commercial »?

Réponse 12 :

Le Canada accepte de remplacer « noms des clients » par « client du secteur industriel/commercial dans la liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires.

Reportez-vous aux modifications 010, 011 et 012.

Veillez noter que, conformément au paragraphe 3.2.1 b), les listes de vérification des critères d'évaluation obligatoires après chaque critère d'évaluation obligatoire sont fournies pour aider les répondants à s'assurer d'avoir traité chaque exigence dans leurs réponses.

Par conséquent, les répondants ne sont pas obligés d'utiliser les listes de vérification dans leurs réponses. Les listes de vérification sont fournies pour aider les répondants à cibler tous les éléments de leurs réponses ayant trait aux critères d'évaluation obligatoires.

Question 14 :

En lisant le document de l'invitation à soumissionner n° 10040747/A, notamment le tableau 2 à la page 6, article n° 4, j'ai vu que les contrats de plateforme de logiciels ne sont pas visés par la portée. Quelle est la période pendant laquelle cet article sera visé par la portée? Nous souhaitons fortement mieux comprendre ce besoin et nous avons hâte de recevoir de plus amples renseignements.

Réponse 14 :

L'approvisionnement relatif aux logiciels de plateforme est en dehors de la portée de la présente IQ. Cependant, il entre clairement dans la portée de l'initiative d'infrastructure de stockage et de serveur pour les centres de données. Le Canada souhaite entreprendre les processus d'invitation à soumissionner visant à acquérir le logiciel de plateforme au cours des prochaines semaines.

Question 16 :

Puisque la section portant sur l'exigence obligatoire en matière d'expérience ne demande pas les noms des clients, est-ce que le nom légal des clients est toujours requis pour la liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires, ou pouvons-nous plutôt inclure une description détaillée de l'organisation (au cas où un client ne voudrait pas que son nom soit divulgué)?

Réponse 16 :

Référez-vous à la réponse pour question 12.

Question 18 :

À la partie 5.3, Attestation du fabricant original de matériel (FEO), nous comprenons que même si une seule soumission sera acceptée pour cette catégorie, le répondant n'a pas besoin d'être le fabricant original de matériel. Toutefois, à la pièce jointe 4.1.1 – Catégorie 1 : L'infrastructure de stockage et de serveur, Critères d'évaluation obligatoires, l'exigence O 01 prévoit ce qui suit : « Le répondant doit avoir fabriqué [...] ». Ces deux énoncés sont contradictoires. Nous demandons que le terme « fabriqué » soit supprimé de la déclaration de qualification de l'exigence O 01 afin qu'un répondant qualifié qui n'est pas le fabricant original de matériel puisse soumissionner.

Réponse 18:

En réponse à la question 7, la partie 5.3 a été supprimée, ce qui a permis d'éliminer toute contradiction perçue

Question 25 :

Pour ce qui est de la catégorie 1, si un répondant soumissionne au nom d'un fabricant original de matériel, nous comprenons que le répondant peut utiliser les références du fabricant original de matériel. Veuillez confirmer.

Réponse 25 :

Non, vous ne pouvez qu'utiliser des références provenant d'un membre de l'équipe de base; or, il n'y a pas d'équipe de base dans la catégorie 1.

Question 36 :

Compte tenu de l'important niveau de complexité de ces exigences et de la nécessité potentielle de réorganiser les relations d'affaires pour former des équipes de base, l'État pourrait-il envisager la possibilité de prolonger la date de clôture actuelle d'un mois?

Réponse 36 :

Référez-vous à la réponse pour question 15.

Question 41 :

En ce qui concerne la modification 3, question 7, ainsi que les modifications 5 et 6, nous demandons respectueusement que la date de clôture de l'invitation à se qualifier soit reportée au 25 novembre. Ces modifications récentes nous forcent à réévaluer complètement notre manière de répondre à la catégorie 1 de l'invitation à se qualifier puisque nous ne pouvons plus permettre à un partenaire commercial autorisé de répondre à l'invitation à se qualifier en notre nom.

Réponse 41 :

Référez-vous à la réponse pour question 15.

Question 56 :

Comme la date de clôture de l'invitation à soumissionner a été reportée au 12 novembre 2014, la période de questions initiale, comme il est indiqué à la partie 2.3.2, sera-t-elle prolongée puis modifiée dans la modification 001?

Réponse 56 :

Le Canada n'accordera plus de prolongations à la période de questions initiale.

Question 57 :

Comme la date de clôture de l'invitation à soumissionner a été reportée au 12 novembre 2014, la date limite pour soumettre des questions pourrait-elle être reportée au lundi 3 novembre?

Réponse 57 :

Référez-vous à la réponse pour question 56.

Modification 008 :

A la page 34 de l'IQ, Annexe C – Définitions des termes :

Ajoutez :

Groupe répondant	Comme il est défini à la partie 3.1.4 b) de l'IQ, un groupe répondant désigne toutes les entités (qu'il s'agisse d'une ou de plusieurs personnes physiques, de sociétés, de partenariats, de sociétés de personnes à responsabilité limitée, etc.) liées entre elles. Groupe répondant = répondant = responsable de l'équipe de base
-------------------------	---

Modification 009 :

**A la page 47 de l'IQ, Pièce jointe 4.1.3 - Catégorie 3 : Plateforme de contrôle de l'info-nuage
Critères d'évaluation obligatoires, Exigence obligatoire en matière d'expérience O-04 :**

Supprimez : Le répondant ou des membres de son équipe de base doivent avoir fourni un soutien sur place continu, y compris la maintenance et la réparation de bris, tous les jours 24 heures sur 24, 365 jours par année avec un temps de réponse maximal de 4 heures, au cours des deux dernières années. Ce soutien doit avoir été offert à au moins une organisation présente à l'échelle nationale comptant un minimum de 5 000 employés.

Insérez : Le répondant ou des membres de son équipe de base doivent avoir fourni un soutien, y compris la maintenance, tous les jours 24 heures sur 24, 365 jours par année avec un temps de réponse maximal de 4 heures, ainsi qu'un service téléphonique de dépannage sans frais réservé pour une période de 2 ans au cours des trois dernières années.

Modification 010 :

**A la page 43 de l'IQ, Pièce jointe 4.1.1 - Catégorie 1 : L'infrastructure de stockage et de serveur
Liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires :**

Supprimez : Nom du client

Insérez : Client du secteur industriel / commercial

Modification 011 :

**A la page 46 de l'IQ, Pièce jointe 4.1.2 – Catégorie 2 : Serveurs virtuels Liste de vérification des
critères d'évaluation obligatoires :**

Supprimez : Nom du client

Insérez : Client du secteur industriel / commercial

Modification 012 :

A la page 48 de l'IQ, Pièce jointe 4.1.3 – Catégorie 3 : Plateforme de contrôle de l'info-nuage Liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires :

Supprimez : Nom du client

Insérez : Client du secteur industriel / commercial